



AVIS SUR LE PROJET D'OBJECTIF ET STANDARD EN HISTOIRE

Dans le cadre de la consultation pilotée par la Direction de l'enseignement collégial, l'avis transmis par le Collège Lionel-Groulx comporte deux volets. Le premier volet présente l'ensemble des impacts tant d'ordre pédagogique qu'organisationnel. Le deuxième volet collige les commentaires des enseignantes et des enseignants experts du département de sciences humaines en réponse aux questions soumises à nos réflexions concernant le projet d'objectif et standard.

Impacts pédagogiques et organisationnels

D'entrée de jeu, la pertinence d'ajouter un cours traitant de *l'Histoire du Québec contemporain* n'a jamais fait l'objet du travail rigoureux auquel est soumise toute révision de programme. De plus, la modalité d'implantation de ce cours, abolissant un cours de formation complémentaire et modifiant l'essence même de la formation générale, n'a pas non plus fait l'objet d'une analyse de pertinence. Ainsi, nous sommes contraints à analyser des impacts tant pédagogiques qu'organisationnels sans avoir réalisé le travail préalable à toute modification de programme. Dans ce contexte et malgré l'intention louable à la base de cette décision, les intervenants du Collège se questionnent sur cette façon d'interpeller le réseau collégial.

Ainsi :

- Le retrait d'un cours complémentaire a un impact certain sur la formation offerte aux étudiants en réduisant significativement l'ouverture possible à d'autres domaines de connaissance. Pour notre Collège, les cours complémentaires permettent la réalisation de projets de formation porteurs incluant le déploiement d'activités à l'international; de tels projets ne pourraient être poursuivis.
- L'implantation de ce cours a, pour notre Collège, des impacts sur deux de nos programmes ayant une dérogation quant aux modalités d'application de la formation générale. Ces deux programmes sont : *Sciences, lettres et art* et *Histoire et civilisation*. L'implantation d'un cours d'histoire pour ces programmes suppose donc des modifications de la grille de cours au niveau de la formation spécifique. Il en est de même pour les six (6) doubles DEC offerts à notre collège.
- Nos enseignants de sciences humaines ont mis en évidence que la formulation de l'objectif ne menait pas à une interprétation univoque. Force est aussi de constater que la mise en œuvre d'un tel cours devient difficile en l'absence de consensus quant au choix des disciplines. D'un point de vue « collège », la décision quant à l'offre de ce

cours devrait aussi clarifier le volet multidisciplinaire et préciser les disciplines autorisées à donner cette prestation. Le Collège sera alors en mesure d'appliquer ce qui est attendu de la part du ministre.

En effet, dans un contexte où cette décision ne respecte pas le parcours auquel nous sommes habituellement soumis, il devient essentiel que la commande d'implantation soit claire et ne remette pas au Collège et, plus particulièrement aux enseignants, cette responsabilité.

- Les membres de la Commission des études ont souligné que la recherche d'adhésion au projet comme élément porteur de la réussite de son implantation est incontournable. Dans le cas présent, les modalités d'implantation ne favorisent pas cette recherche d'adhésion et ne laissent pas le temps requis pour la générer. Aussi les membres ont souligné que le discours actuellement véhiculé par les médias les amène à se questionner sur l'effet réel que pourra avoir la consultation en cours. Malgré ces doutes, tous les intervenants ont choisi de participer pleinement à la consultation.
- Le but de recevoir une commande claire est aussi de favoriser le maintien d'un climat sain dans notre Collège. Ceci ne peut être le cas lorsque les points de vue sont si divergents quant à l'interprétation de la compétence et lorsque nous sommes en présence d'ambiguïtés sur la notion de multidisciplinarité.
- Dans le cas où seule la discipline *histoire* pourrait dispenser ce cours, l'impact serait important sur l'équilibre entre les disciplines du département de sciences humaines. Pour notre collège cela représenterait l'ajout de six enseignants (6, ETC.). Le maintien de cet équilibre et la perception d'une application juste sont essentiels au climat départemental.
- Le retrait de 50 % des cours complémentaires a un impact sur les ressources enseignantes permanentes. Pour notre collège, le retrait d'un des deux cours complémentaires implique que trois (3) enseignants pourraient être mis en disponibilité (MED).
- Des coûts et des impacts humains tant pour le Collège que pour le réseau sont donc associés à ces mises en disponibilité.
- Les membres de la Commission des études saisissent mal que l'on puisse parler d'implantation à coût zéro. Il faut admettre que les dommages collatéraux génèrent des coûts. Les membres ont tenu à souligner que, même si l'on ne peut chiffrer les coûts humains, cela ne peut avoir pour effet de les banaliser.
- Les cours complémentaires sont parfois donnés dans des locaux spécialisés. Le retrait de ces cours augmente le besoin en classe théorique. Pour notre Collège, ce besoin supplémentaire est d'environ une (1) classe. Notre Collège vit une situation où toutes les classes théoriques sont utilisées. Tout ajout augmente notre problème logistique. Dans l'hypothèse où il y aurait ajout d'un cours d'histoire sans retrait d'un cours complémentaire, le besoin généré en classes théoriques serait de quatre (4) classes théoriques.

Commentaires du département de sciences humaines

Question 1. L'objectif et standard est-il clair? Sa formulation permet-elle une compréhension univoque de la part des personnes (enseignants et conseillers pédagogiques, notamment) qui travailleront à sa mise en œuvre? Contribuera-t-il à enrichir la formation de l'étudiante et de l'étudiant?


 Selon les enseignants de la discipline Anthropologie

L'objectif n'est pas clair, car l'énoncé de la compétence n'est pas tout à fait cohérent avec les éléments de la compétence. (« Repères historiques » trop stricts pour les éléments de compétences qui couvrent bien plus que ces repères.)

Donc, sa formulation ne permet pas une compréhension univoque de la part des personnes qui travailleront à sa mise en œuvre.

Les éléments de la compétence peuvent enrichir la formation d'un étudiant ou une étudiante du secteur technique ou du préuniversitaire pourvu que l'énoncé de la compétence soit élargi. Car la formule actuelle est trop restrictive.


Nous nous interrogeons, par ailleurs, sur les redondances possibles pour les élèves du programme de Sciences humaines.

 Selon les enseignants des disciplines Économie, Sociologie et Science politique

L'énoncé de la compétence porte à confusion et manque de cohérence par rapport aux éléments de la compétence. Il serait préférable de centrer l'énoncé de la compétence sur les enjeux du Québec contemporain. L'expression, « *Les grands repères historiques* » nous semble ambiguë et réductrice par rapport aux éléments de compétence et à l'étude du Québec contemporain. Par contre, les éléments de compétence nous apparaissent précis et cohérents.

Contribuera-t-il à enrichir la formation de l'étudiante et de l'étudiant?

Ce cours contribuera d'une façon essentielle à la formation des étudiants s'il est centré sur l'étude des enjeux du Québec contemporain.

 Selon les enseignants de la discipline Géographie

À la lumière de l'information obtenue de la part du ministère de l'Éducation du Québec et au meilleur de nos connaissances, les enseignants de la discipline Géographie du collège Lionel-Groulx optent pour un moratoire sur l'implantation d'un nouveau cours d'histoire du Québec dans la forme et les échéances proposées. En effet, il serait obligatoire d'entreprendre une réflexion sérieuse quant aux notions susceptibles d'être abordées dans un tel cours et de programmer son implantation dans des conditions qui favoriseraient son succès. De plus, il serait souhaitable que de nouveaux objectifs d'apprentissage sous-tendent notre expertise afin d'inclure les notions de géographie du Québec à son corpus.

Selon les enseignants de la discipline Histoire

La préoccupation majeure des professeurs d'histoire du collège est que la création du nouveau cours se fasse dans le respect de l'expertise disciplinaire. Selon le devis actuel, nous considérons que c'est clairement un cours d'histoire. Ainsi, si le ministre de l'Enseignement supérieur opte pour un cours sur le Québec contemporain qui pourrait être donné par plusieurs disciplines de sciences humaines, il faudrait qu'il cesse de parler d'un cours d'histoire. Nous ne sommes pas opposés à ce que ce cours soit multidisciplinaire, mais il faut que cela soit clairement dit et que cela se reflète dans l'énoncé de compétence, le titre et le sigle du cours.

Oui, la formulation est claire, c'est très semblable aux devis des autres cours d'histoire. Le vocabulaire utilisé, pour présenter l'énoncé de compétence indique sans équivoque que c'est un cours d'histoire. Cette compréhension est renforcée si on le lit à la lumière de ce qui a été annoncé, par le ministre de l'Enseignement supérieur, à plus d'une reprise, soit la création d'un cours d'histoire du Québec. Quant aux éléments de la compétence et aux critères de performance, ils sont tous liés à la discipline histoire et partiellement à d'autres disciplines de sciences humaines.

Bien sûr, l'ajout de ce cours permettra de combler d'importantes lacunes au niveau de la connaissance de l'Histoire du Québec. Dans la plupart des collèges, les étudiants et les étudiantes (sauf ceux et celles inscrits en sciences humaines) qui complètent une formation collégiale tant dans le secteur préuniversitaire que technique n'ont suivi aucun cours sur l'évolution de la société québécoise. Ces mêmes jeunes à qui nous demanderons de jouer un rôle actif dans leur société et qui devront prendre des décisions citoyennes éclairées.

Selon les enseignants de la discipline Psychologie

En ce qui concerne l'objectif, il peut porter à confusion. Qu'est-ce qu'un grand repère? Nous aurions préféré avoir un libellé comme celui-ci. « Expliquer des enjeux importants du Québec contemporain. » De plus, l'objectif, tel qu'énoncé, sous-entend que seule la discipline Histoire peut dispenser ce nouveau cours. Ce qui, à notre avis, est inexact, les éléments de compétence et le standard sous-tendent que d'autres disciplines peuvent très bien offrir ce nouveau cours.

Deuxièmement, le terme « jalons » (compétence 1) peut être tendancieux et mal perçu. Un terme comme; repères, défis ou événements, serait plus souhaitable.

Dans les critères de performances, le terme « suffisante » revient à plusieurs reprises, ce choix de vocabulaire laisse sous-entendre une certaine forme de subjectivité.

Contribuera-t-il à enrichir la formation de l'étudiante et de l'étudiant?

Ce cours contribuera d'une façon essentielle à la formation et la citoyenneté des étudiants surtout s'il est amené par différents angles (économique, historique, politique, social, etc.).

2. Vous apparaît-il souhaitable de définir la période historique correspondant au Québec contemporain?

📚 Selon les enseignants de la discipline Anthropologie

Oui, il nous apparaît souhaitable de définir la période historique que doit couvrir ce nouveau cours.

📚 Selon les enseignants des disciplines Économie, Sociologie et Science politique

Il n'est pas souhaitable de définir la période historique du Québec contemporain. Il s'agit d'une tâche complexe. La périodisation historique est propre à chacun des grands enjeux du Québec contemporain.

📚 Selon les enseignants de la discipline Histoire

Nous constatons dans notre pratique que les étudiants et les étudiantes ont très peu de connaissances sur l'histoire du XX^e tant au niveau québécois que mondial. Les cours d'histoire du Québec donnés en troisième et quatrième secondaire abordent très peu cette période. L'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1867)* qui a délimité et façonné juridiquement, territorialement et politiquement le Québec contemporain pourrait être le point de départ de ce cours.

📚 Selon les enseignants de la discipline Psychologie

Il serait souhaitable de s'entendre sur un certain point de départ, par souci d'équité pour les étudiants. Il n'empêche à rien de reculer dans le temps afin de mieux faire comprendre et de mieux contextualiser certains enjeux contemporains.

3. Y a-t-il lieu d'indiquer, des activités d'apprentissage? Doit-on spécifier la pondération, la ou les disciplines susceptibles d'enseigner ce nouveau cours?


📚 Selon les enseignants de la discipline Anthropologie

Nous suggérons que ce cours soit pluridisciplinaire ou multidisciplinaire. Les éléments de compétence font clairement référence à des approches disciplinaires multiples des sciences humaines. Nous soutenons que les champs de compétences disciplinaires des sciences humaines doivent être respectés. En ce sens, il peut donc être pluridisciplinaire si l'objectif recherché est une meilleure connaissance des enjeux sociaux du Québec contemporain.

Par contre, plutôt que d'offrir un cours à caractère disciplinaire nous suggérons d'offrir aux étudiantes et étudiant un cours en formation générale qui les doterait d'outils et de références pour leur permettre de mieux comprendre leur société. Parmi ces outils, la pensée critique, les sources d'informations fiables et crédibles, des concepts tels que les acteurs d'une société, les institutions, etc. ... ce type de cours aurait une approche multidisciplinaire.

📚 Selon les enseignants des disciplines Économie, Sociologie et Science politique

Tel que formulé, l'objectif et standard commande un cours multidisciplinaire (position de Sociologie) **ou pluridisciplinaire** (position de Politique). À cet égard, l'ensemble des disciplines en sciences sociales, qui ont, entre autres, comme objet d'étude le Québec, est habilité à donner ce cours et à atteindre la compétence visée par le devis ministériel.

 Selon les enseignants de la discipline Histoire

Les activités d'apprentissage devraient être déterminées localement à travers le plan-cadre élaboré par les professeurs responsables de l'enseignement du cours.

Selon les enseignants de la discipline Psychologie


Tel que mentionné dans l'objectif et standard, le nouveau cours propose plusieurs angles en vue d'expliquer les enjeux du Québec (économique, historique, sociologique, culturel, démographique, politique et idéologique). Ce cours devrait être multidisciplinaire, voire même pluridisciplinaire. À cet égard, plusieurs disciplines en sciences humaines sont dans la capacité d'offrir ce nouveau cours. Il est à noter que la distribution de ce nouveau cours devrait se faire selon l'entente déjà établie pour une répartition des cours multidisciplinaires. Il pourrait être pertinent d'envisager une collaboration du personnel enseignant en sciences humaines afin d'offrir différentes façons de percevoir un ou des enjeux du Québec, le « team teaching » pourrait s'avérer une solution gagnant-gagnant.

4. Commentaires et suggestions concernant le texte de présentation des buts des programmes d'études associés à l'objectif et standard, qui sont présentés dans des encadrés aux pages 2 et 3 du document de consultation.


 Selon les enseignants de la discipline Anthropologie

La compétence qui a été rajoutée à savoir : « reconnaître l'influence des origines et de l'évolution de la société québécoise sur les défis qui se posent à chaque génération » devrait être reformulée, car, à notre avis, elle n'est pas claire. « L'influence des origines » n'est pas une expression très claire. De plus, l'expression « les défis qui se posent à chaque génération » renvoie à une conception floue des problèmes contemporains que l'on doit aborder dans le cadre de ce cours.


D'autre part, certains des buts sont mal formulés (page 3 du document). Par exemple, quelle est la différence entre l'évolution de la société québécoise dans ses structures et sa population et les changements ayant façonné la société québécoise actuelle?

 Selon les enseignants des disciplines Économie, Sociologie et Science politique

Nous considérons que l'encadré de la page 2 est mal formulé et imprécis. Par ailleurs, l'encadré de la page 3 nous apparaît précis par rapport aux buts du programme et met clairement en valeur le caractère multidisciplinaire du cours.

 Selon les enseignants de la discipline Histoire

Les ajouts conviennent très bien et sont adéquats si c'est un cours d'histoire.

 Selon les enseignants de la discipline Psychologie


Pour ce qui est de l'encadré de la page 2, il nous semble imprécis et confus. En ce qui concerne l'encadré de la page 3, il nous apparaît précis, complet et pertinent par rapport aux buts du programme et démontre de façon évidente le caractère multidisciplinaire de ce nouveau cours.

5. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler?

 Selon les enseignants de la discipline Anthropologie

Nous demandons également que la formation complémentaire ne soit pas tronquée, car elle a son importance dans le curriculum de l'étudiante ou de l'étudiant. Elle contribue à élargir les horizons des étudiantes et étudiants, ce qui correspond à l'une des missions importantes du niveau collégial.


Nous considérons également que les objectifs de la formation générale doivent être un tout cohérent. La modification de la formation générale doit se faire d'une manière cohérente et non précipitée. Nous considérons que l'exercice actuel ne permet pas d'avoir une réflexion approfondie sur les besoins réels des étudiantes et étudiants. Le tout doit garder sa cohérence.

 Selon les enseignants des disciplines Économie, Sociologie et Science politique


Nous regrettons la démarche du ministère qui souhaiterait mettre en place ce cours à coût nul dévalorisant ainsi la formation complémentaire.

De plus, nous déplorons la rapidité du processus de consultation et d'implantation dans le contexte de la réforme des cours d'histoire de secondaire 3 et 4.

Il serait souhaitable d'attendre la fin de la réforme des cours d'histoire au secondaire avant de définir les objectifs et standards du cours sur le Québec contemporain dans la formation générale au collégial.

 Selon les enseignants de la discipline Histoire

Les délais d'implantation du nouveau cours sont trop courts. Il faudrait échelonner sa mise en place pour tous les étudiants et étudiantes sur quelques années. L'organisation scolaire devra réorganiser les grilles de cours pour l'ensemble des programmes offerts. Il faudra engager et superviser plusieurs nouveaux professeurs. Des rencontres avec les professeurs d'histoire du Québec du niveau secondaire pour arrimer le nouveau cours avec ceux qu'ils offrent sont à prévoir.

 Selon les enseignants de la discipline Psychologie

Nous regrettons la démarche du ministère qui souhaiterait mettre en place ce cours à coût nul dévalorisant ainsi la formation complémentaire.

Nous trouvons irresponsable de précipiter les démarches et de faire vivre un sentiment d'urgence pour plusieurs personnes œuvrant dans le milieu collégial.

De plus, nous déplorons la rapidité du processus de consultation et d'implantation dans le contexte de la réforme des cours d'histoire de secondaire 3 et 4.

Il serait souhaitable d'attendre la fin de la réforme des cours d'histoire au secondaire avant de définir les objectifs et standards du cours sur le Québec contemporain dans la formation générale au collégial. Ce nouveau cours pourrait s'avérer plus pertinent à la formation secondaire, afin de sensibiliser et informer un plus grand nombre de citoyens du Québec.

Nous soulignons le non pris en compte des impacts d'un tel changement sur le climat organisationnel.

Conclusion

En tenant compte des commentaires des enseignants, de l'ensemble des impacts, mais aussi des obligations fixées par nos politiques institutionnelles et nos règlements, notamment concernant la mise en œuvre de modifications à nos programmes, il appert que tant l'implantation à l'automne 2014 que pour la cohorte 2014, ne permettent pas le respect des règles à observer. En ce sens, le Collège tout en étant prêt à souscrire à la décision ministérielle demande de réviser le moment de l'implantation.



Micheline Allard

Directrice des études

Micheline.allard@clg.qc.ca

2014-02-20